



# Suspension Oil 5W

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement le règlement (CE) n°

453/2010 Date d'émission :

10/28/2013

Date de révision : 9/6/2022

Remplace:

Version : 1.0

### SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identifiant du produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: Huile de suspension 5W
Code produit	: 05120
Utilisations déconseillées	: Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la section 1.2.1, sans avoir au préalable demandé l'avis du fournisseur.

#### 1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public	
Principale catégorie d'utilisation	: Utilisation par les consommateurs
Utilisation industrielle/professionnelle spec	: Industrie Pour un usage professionnel uniquement

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire n'est disponible

#### 1.3. les coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

VeloBrands Ltd	SARL Apesud Cycling
Copplestone Mill	12 rue des cades 34680
Copplestone	SAINT GEORGES D'ORQUES
Devon	FRANCE Tel: 04 34 17 03 80
EX17 5NF	Email: contact@apesud.com
sales@juicelubes.co.uk	

#### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 01363 85617

### SECTION 2 : Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Risque d'aspiration, catégorie H304 Méthode de calcul 1

Texte intégral des déclarations H : voir section 16

##### Classification selon la directive 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD].

Xn ;  
R65  
R66

Texte intégral des phrases R : voir section 16

##### Effets physico-chimiques, sanitaires et environnementaux néfastes

Ne devrait pas présenter de danger significatif dans les conditions normales d'utilisation.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS08

Mot de signal (CLP)	: Danger
Ingrédients dangereux	: Hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
Mentions de danger (CLP)	: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Conseils de prudence (CLP)	: P102 - Conserver hors de portée des enfants P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin/... P331 - Ne pas faire vomir P405 - Magasin verrouillé

	P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations nationales ou locales.
Déclarations EUH	: EUH066 - Une exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.
Fermeture à l'épreuve des enfants	: Applicable
Avertissement tactile	: Applicable

### 2.3 Autres risques

Autres risques ne contribuant pas à la classification : Aucune dans des conditions normales.

## SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identifiant du produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) no. 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques		10 - 25	Xn ; R65 R66	Asp. Tox. 1, H304
Copolymère de méthacrylate		2.1 - 4.2	Xi ; R36	Irrit. des yeux 2, H319
2,6-Di-tert-butylphénol	(n° CE) 204-884-0	0.15 - 0.24	Xi ; R38 N ; R50/53	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Phosphates d'amines, d'alkyles ramifiés en C11-14, de monohexyle et de dihexyle	(No CAS) 80939-62-4 (n° CE) 279-632-6	0.181 - 0.24	Xi ; R36/38 N ; R51/53	Skin Irrit. 2, H315 Irrit. 2, H319 Chronique aquatique 2, H411

Texte intégral des déclarations R et H : voir section 16

## SECTION 4 : Mesures de premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Mesures de premiers secours générales	: Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).
Premiers soins après inhalation	: Permettre à la victime de respirer de l'air frais. Permettre à la victime de se reposer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Retirer les vêtements concernés et laver toute la zone cutanée exposée avec un savon doux et de l'eau, puis rincer à l'eau tiède. Une exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou des craquelures de la peau.
Premiers soins en cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur, le clignement des yeux ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 4.2.Symptômes et effets les plus importants, tant aigus que différés

Symptômes/blessures après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 4.3. l' indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Traiter les symptômes.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Moyens d'extinction inappropriés	: N'utilisez pas de jet d'eau puissant.

### 5.2.Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

Produits de décomposition dangereux en cas de incendie : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard pour refroidir les conteneurs exposés. Faire preuve de prudence lors de la lutte contre un incendie de produits chimiques. Empêcher l'eau de lutte contre l'incendie de pénétrer dans l'environnement.
Protection pendant la lutte contre l'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour le personnel non urgent

Équipements de protection	: Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Procédures d'urgence	: Évacuer le personnel non nécessaire.

#### 6.1.2. Pour les intervenants en cas d'urgence

Équipements de protection	: Équiper l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone.

### 6.2 Précautions environnementales

Empêcher toute pénétration dans les égouts et les eaux publiques. Prévenir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	: Absorber les déversements avec des solides inertes, tels que de l'argile ou de la terre de diatomées, dès que possible. Recueillir déversement. Stocker à l'écart des autres matériaux.
-----------------------	---

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir également les sections 8 et 13. Contrôle de l'exposition et protection individuelle.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions à prendre pour une manipulation sûre	: Se laver les mains et les autres parties exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Assurer une bonne ventilation dans la zone de traitement afin d'éviter la formation de vapeur.
--	--

### 7.2. les conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage	: Conserver dans l'emballage d'origine. Protéger de l'humidité. Garder au frais. Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Produits incompatibles	: Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.
Matières incompatibles	: Sources d'inflammation. Lumière directe du soleil.
Température de stockage	: 0 - 40 °C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Huile lubrifiante.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucune information supplémentaire n'est disponible

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Veiller à ce que l'exposition soit inférieure aux limites d'exposition professionnelle (le cas échéant).
Équipement de protection individuelle Gants.	: Éviter toute exposition inutile. Masque à gaz avec filtre de type A à une conc. dans l'air > 5 ppm. Gants en caoutchouc nitrile. En cas de risque d'éclaboussures : lunettes de sécurité.
Protection des mains	: En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Norme EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques
Protection des yeux	: En cas de risque d'éclaboussures de liquide : Norme EN 166 - Protection individuelle des yeux
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection respiratoire	: En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.



Protection contre les risques thermiques	: Non applicable spécifiquement.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: SECTION 6.
Autres informations	: Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide mobile.
Couleur	: Bleu.
Odeur	: caractéristiques.
Seuil d'odeur	: Pas de données disponibles
pH	: Non classé
Taux d'évaporation relatif (butylacétate=1)	: Pas de données disponibles
Point de fusion	: Pas de données disponibles
Point de congélation	: Pas de données disponibles
Point d'ébullition	: > 265 °C IBP
Point d'éclair	: > 135 °C PMCC
Température d'auto-inflammation	: > 200 °C
Température de décomposition	: Pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de vapeur	: < 0,5 kPa à 20°C
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Pas de données disponibles
Densité relative	: 0,854 kg/l à 15°C
Solubilité	: Insoluble dans l'eau. Soluble dans les hydrocarbures aliphatiques.
Log Pow	: Pas de données disponibles
Viscosité cinématique	: 15 cSt à 40°C
Viscosité dynamique	: Pas de données disponibles
Propriétés explosives	: Non classé.
Propriétés oxydantes	: Non classé.
Limites d'explosivité	: Pas de données disponibles

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 0 %
---------------	-------

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun risque de réactivité autre que les effets décrits dans les sous-sections ci-dessous.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir violemment avec les oxydants.

### 10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou basses.

### 10.5. Matériaux incompatibles

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, il ne devrait pas se produire de produits de décomposition dangereux.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
Corrosion/irritation de la peau	: Non classé pH : Non classé
Informations complémentaires	: Une exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou des craquelures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation	: Non classé pH : Non classé
Informations complémentaires	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé

Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé
Informations complémentaires	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Informations complémentaires	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Informations complémentaires	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Informations complémentaires	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Risque d'aspiration	: Peut être fatal en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Informations complémentaires	: Peut être fatal en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**SVI 5 Fluide de suspension**

Viscosité cinématique	15 mm <sup>2</sup> /s à 40°C
-----------------------	------------------------------

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**SECTION 12 : Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Écologie - généralités : Le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques ou comme entraînant des effets néfastes à long terme. les effets sur l'environnement.

**12.2 Persistance et dégradabilité****SVI 5 Fluide de suspension**

Persistance et dégradabilité	Pas facilement biodégradable.
------------------------------	-------------------------------

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****SVI 5 Fluide de suspension**

Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.
------------------------------	--------------------------------------

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune information supplémentaire n'est disponible

**12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB****SVI 5 Fluide de suspension**

Résultats de l'évaluation PBT	Non classé comme PBT ou vPvB.
-------------------------------	-------------------------------

**12.6. Autres effets indésirables**

Informations complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer en toute sécurité conformément aux réglementations locales/nationales.  
Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Déchets dangereux en raison de leur toxicité.

**SECTION 14 : Informations relatives au transport**

Conformément à ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

**14.1. Numéro ONU**

Numéro ONU (ADR) : Non applicable  
Numéro UN (IMDG) : Non applicable  
Numéro UN (IATA) : Non applicable  
N° ONU (ADN) : Non applicable  
N° ONU (RID) : Non applicable

**14.2. Nom d'expédition propre de l'ONU**

Appellation réglementaire (ADR) : Non applicable

Appellation réglementaire (IMDG) : Non applicable  
Nom d'expédition approprié (IATA) : Non applicable  
Nom d'expédition approprié (ADN) : Non applicable

---

453/2010

453/2010  
Appellation réglementaire d'expédition (RID) : Sans objet

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

##### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

##### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Sans objet

Groupe d'emballage (IMDG) : Sans objet

Groupe d'emballage (IATA) : Sans objet

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Sans objet

#### 14.5. Risques environnementaux

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

##### - Transport terrestre

Pas de données disponibles

##### - Transport maritime

Pas de données disponibles

##### - Transport aérien

Pas de données disponibles

##### - Transport fluvial

Pas de données disponibles

##### - Transport ferroviaire

Pas de données disponibles

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au code IBC

Sans objet

### SECTION 15 : Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

##### 15.1.1. Réglementation de l'UE

Ne contient pas de substances soumises à des restrictions au titre de l'annexe XVII Ne contient pas de substances figurant sur la liste des substances candidates de REACH Ne contient pas de substances relevant de l'annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 0 %

#### 15.1.2. Réglementations nationales

45/2016  
Aucune information supplémentaire n'est disponible

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### SECTION 16 : Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DE L'UNION EUROPÉENNE CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.

Autres informations : Aucune.

Texte intégral des déclarations R, H et EUH :

Aiguë aquatique 1	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger aigu, catégorie 1
Chronique aquatique 1	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique, catégorie 1
Chronique aquatique 2	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique, catégorie 2
Asp. Tox. 1	Risque d'aspiration, catégorie 1
Irrit. des yeux 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Irrit. cutanée 2	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation de la peau
H319	Provoque une grave irritation des yeux
H400	Très toxique pour la vie aquatique
H410	Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme
EUH066	Une exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou des craquelures de la peau.
R36	Irritant pour les yeux
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R38	Irritant pour la peau
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif : peut provoquer des lésions pulmonaires en cas d'ingestion
R66	Une exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou des craquelures de la peau.
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocivité

FDS UE (Annexe II de REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit dans le seul but de répondre aux exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme une garantie d'une quelconque propriété spécifique du produit.*